

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 15 (1886)
Heft: 10

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos plus vifs remerciements à M. Léon Philipona, qui nous a remis de nombreux exemplaires d'un livre qui sera d'une grande utilité dans les mains de l'instituteur.

T.

III

Recueil de chants pour l'école et la famille, précédé d'une méthode élémentaire et d'un petit solfège. — Prix 1 fr.

Nous apprenons avec plaisir que la deuxième édition de ce recueil qui comprend 125 morceaux avec paroles dans les deux langues, va prochainement sortir de presse, muni de l'approbation de la Direction de l'Instruction publique des cantons du Valais et de Fribourg, et que l'on pourra continuer à se le procurer au prix d'un franc, auprès de l'éditeur M. Pignat, secrétaire à l'Instruction publique, à Sion. L'ouvrage contient, pour cette deuxième édition l'*avertissement* ci-après de l'auteur et de l'éditeur :

L'accueil favorable fait à notre *Recueil de chants* nous permet de le rééditer aujourd'hui. Nous profitons de l'occasion pour corriger les rares fautes qui s'y sont glissées. Nous conservons d'ailleurs la numérotation des morceaux et la pagination de la première édition, afin de prévenir ainsi les dérangements et pertes de temps que cause parfois, dans une classe, l'emploi simultané de deux éditions différentes.

Nous avons remplacé le N° 91 par le *Ranz des vaches gruyérien*, à 4 voix, que M. Ar. Sidler, professeur à Fribourg, a gracieusement mis à notre disposition, pour donner satisfaction, dans la mesure du possible, au canton de Fribourg, où notre *Recueil* a été beaucoup demandé.

Nous espérons qu'on nous saura gré de cette petite modification et qu'on nous réservera le même accueil que précédemment.

IV

Nous venons de recevoir les *Eléments d'arithmétique suivis de deux mille exercices de problèmes à l'usage des écoles primaires*. Cet ouvrage est adopté par le Département de l'Instruction publique du canton du Valais. (142 pages. — 1 fr.) Nous en donnerons un compte-rendu dans le prochain numéro.

CHRONIQUE SCOLAIRE

PENSIONS DE RETRAITE. — Le 23 août, le Grand Conseil de Berne a discuté un projet de loi relatif aux pensions de retraite du corps enseignant primaire et secondaire. Les chiffres des pensions sont fixés comme suit :

Pour les instituteurs :

Fr. 400	après 30 ans d'activité de service		
» 450	» 35	»	»
» 500	» 40	»	» et au-delà.

Pour les institutrices :

Fr. 300	après	20	ans d'activité de service	
» 350	»	25	»	»
» 400	»	30	»	»
» 450	»	35	»	»
» 500	»	40	»	» et au-delà.

Une année de pension est assurée aux familles d'un instituteur laissant à sa mort des enfants âgés de moins de 16 ans.

Les instituteurs contribueront à la dotation de la caisse de retraite par un versement annuel de 25 fr., et l'Etat par un versement annuel de 40 fr. pour chaque place de maître ou de maîtresse du canton.

Le projet a été adopté par 108 voix contre une.

INSTITUTEURS MODÈLES ET STAGIAIRES. — Le conseil d'Etat du canton de Fribourg, dans sa séance du 31 août dernier, a placé comme suit les stagiaires :

MM. Joseph Dupasquier, à Ecuwillens; Joseph Bächler, à Prez (Sarine); John Sottaz, à Onnens; Léon Grandjean, à Morlon; Calybite Pittet, à Montbovon; Louis Gremaud, à Pont-la-Ville; Amédée Dévaud, à Villarvollard; Joseph Vorlet, à Cheyres; Maurice Verdon, à Font; Paul Dessibourg, à Saint-Aubin; Isidore Terrapon, à Châtonnaye; Louis Créaturaz, à Prez (Glâne); Célestin Roch, à Massonnens; César Dessibourg, à Porsel; Pierre Ducarroz, à Progens.

ASPIRANTES-INSTITUTRICES. — Vingt-cinq aspirantes-institutrices ont obtenu le brevet de capacité; ce sont :

M^{lles} Coppi, Marie, de Quarnasotto (Italie); Dousse, Joséphine, de Montécu; Duc, Véréne, de Forel; Frésard, Sigisberta, de Saignelégier; Grandgirard, Albertine, de Cugy; Gremaud, Léonie, de Fribourg; Joye, Almyre, de Mannens; de Kalbermatten, Louise, de Sion; Mauron, Aloyse, d'Ependes; Marcuet, Elisabeth, de Cugy; Menétrey, Marie, de Chavannes-les-Forts; Mœhr, Clémence, de Fribourg; Mivelaz, Marie, de Fribourg; Clausel, Laurette, de Bossonnens; Dévarrat, Marie, d'Attalens; Gisler, Carissima, d'Altorf; Sæcklin, Julie, de Fribourg; Savoy, Avita, d'Attalens; Savoy, Verda, d'Attalens; Sieber, Marie-Joséphine, de Remaufens; Techtermann, Laure, de Fribourg; Tschopp, Fiala, de Willisau; Vinet, Catherine, de Sion; Wicht, Joséphine, de Montévraz; Monnard, Lucie, d'Attalens.

